Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_09-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 02 juin 2026

Le mardi deux juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Quentin RENAULT, M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie SIMON BOTREL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwenola BERHAULT, M. Patrice HIREL, Mme Céline ENGEL, Mme Valérie BRIEUC, Mme Martine BARBÉ, M. Laurent COTTAIN, M. Claude ERMEL, M. Fabrice GAUTHIER, Mme Christelle HAGUET, Mme Annie GUILLARD, Mme Mélinda LEBAS, M. Francis LORCY, M. Nicolas MAGNAN, M. Pascal MIRIEL, Mme Alicia PILORGET, M. Patrick RODIER, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Florian GAULTIER (pouvoir à M. Quentin RENAULT), M. Francis LORCY (pouvoir à Mme Céline ENGEL), Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme Alicia PILORGET), M. Patrick RODIER (pouvoir à M. Claude ERMEL)

M. Quentin RENAULT, Maire, préside la séance.

Mme Alicia PILORGET est élue secrétaire de séance.

02/06/26 – 9 – Finances communales – Fixation des tarifs, pour l'année 2027, du bâtiment de convivialité et de la salle des fêtes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Il présente le tableau ci-dessous reprenant les différentes tarifications de la salle des fêtes et du bâtiment de convivialité proposées au Conseil Municipal.

Il fait part des propositions de la commission Finances réunie le 28 mai 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **FIXE** comme suit les tarifs communaux :

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_09-DE

1 - Tarifs de location du bâtiment de convivialité (la Planchette)	2027
Demandeurs de Broons – 1 jour	200
Demandeurs du canton de Broons – 1 jour	250
Demandeurs extérieurs – 1 jour	300
Forfait 2 jours	Tarif de la journée + 50 €
Apéritif ou Vin d'honneur (de 12h à 15h)*	100
Période du 1er octobre au 31 mars ou en semaine toute l'année	
Demandeurs de Broons – 1 jour	100
Demandeurs du canton de Broons – 1 jour	125
Demandeurs extérieurs – 1 jour	175
Caution*	1 000

*** : quel que soit le lieu de résidence du demandeur.**

2 - Tarifs de location de la salle des fêtes	2027
1 - Assemblée Générale + danse + belote	170
2 - Thé dansant, buffet et banquet associations – lotos	
•Associations de Broons	280
•Associations du canton de Broons	390
•Associations extérieures	550
3 – Galas et théâtres (sans utilisation de la cuisine)	
•2 salles avec rideaux et sono	240
•Associations extérieures	450
•Gala extérieur avec repas	570
Deux fois dans l'année, la salle sera mise à disposition gratuitement pour les écoles primaires de Broons	
50% de réduction pour les associations dont le but est d'aider les écoles de Broons	
4 – Mariage et repas familial ou autre	
•Habitant la commune de Broons	320
•Extérieur à la commune de Broons	550
•Petite salle (nombre inférieur à 70 personnes)	170
2ème jour (sans nettoyage entre les 2, remise de 50%)	
5 – Banquets ou buffets pour entreprises	480
6 - Location Grande salle des fêtes pour réunion normale	
•Associations de Broons	75
•Associations extérieures de Broons	110
•Entreprises	130
7 - Location Grande salle pour réunion toute la journée	
Si la réunion dure toute la journée sans chauffage,	170
Si la réunion dure toute la journée avec chauffage.	250
8 – Location Petite salle des fêtes ou Maison des Associations hors associations de Broons	
•réunion normale	50
•journée sans chauffage	60
•journée avec chauffage	105

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260616-02062026_09-DE

9 – Obsèques civiles	
•Location de la salle des fêtes	50
10 – Divers	
•Utilisation régulière de la grande salle sans chauffage (l'heure)	10
•Utilisation régulière de la grande salle avec chauffage (l'heure)	25
•Location de tables hors salle (hors associations de Broons) (l'unité)	5
•Location de chaises hors salle (hors associations de Broons) (l'unité)	0,5
•Location percolateur + tasses	25
11 – Caution	1 000
12 - Tarif en cas de défauts constatés dans l'état des lieux : maintien du chauffage, des lumières	100
13 – Tarif en cas de non-respect des règles sonores	250 500 si récidive
14 – Tarif en cas d'annulation (si date vacante)	25% du coût de la location
Toute dégradation et nettoyage supplémentaire seront à charge de l'emprunteur. Les heures de rendez-vous sont à respecter	

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/06/2026

Le Maire,
M. Quentin RENAULT

MAIRIE DE BROONS (Côtes-d'Armor)

La secrétaire
Mme Alicia PILORGET